



# Note méthodologique et Boîte à outils du 'Mécanisme CAP-DESC'

*Mettre le cap sur la réalisation des Droits économiques, sociaux et culturels (DESC), dans les actions de contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) !*

## 1. Présentation du mécanisme

Le Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc), en collaboration avec la Commission Nationale de Droits Humains (CNDH), a mis en place un mécanisme participatif de CCAP relatif aux DESC dénommé '**CAP-DESC**'. Cette dénomination fait à allusion à l'action même de contrôle (citoyen) de l'action publique relative aux DESC, mais traduit surtout *l'engagement citoyen de **mettre le cap sur la pleine réalisation des DESC**<sup>1</sup>, en assurant de manière participative un suivi citoyen efficace de l'action publique relative à ces droits.*

Par « mécanisme », l'on entend un dispositif ou ensemble d'outils de collecte, de gestion, de triangulation, d'analyse et de rapportage des données relatives à l'action gouvernementale en lien avec les DESC, suivant une méthodologie spécifique fondée sur les indicateurs découlant du droit international des droits de l'homme et adaptés aux réalités contextuelles du Burkina Faso, notamment celles relatives aux services socio-économiques de base.

Le mécanisme CAP-DESC est opérationnalisé à travers notamment les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), et tient compte des nouveaux canaux de communication tels que les réseaux sociaux, pour optimiser la collecte, la gestion, la triangulation, l'analyse et le rapportage des données, ainsi que les interactions entre les acteurs impliqués à différentes phases du contrôle citoyen. Dans ce sens, ce mécanisme facilitera la synergie d'actions entre les populations, les OSC, les Médias, la CNDH et les pouvoirs publics (locaux), grâce à différents outils de contrôle ou suivi citoyen permettant aux citoyens de participer à l'évaluation des besoins, la planification et le suivi-évaluation de la fourniture des services socio-économiques dans le cadre de la marche vers la pleine jouissance des DESC.

Le Mécanisme CAP-DESC est porté sur le plan institutionnel par la Commission nationale des droits humains (CNDH) du Burkina Faso, en vue d'en assurer la durabilité et la pérennité à l'issue du projet sur le CCAP-DESC, conformément à sa mission d'institution publique indépendante en charge de la promotion et la protection des droits humains. Toutefois, au cours de la phase pilote de son

---

<sup>1</sup> « Mettre le cap sur un objectif » veut dire 's'acheminer, se diriger vers cet objectif'.  
([Larousse](#))



opérationnalisation couverte par ce projet, le Cidoc en assure la gestion en étroite collaboration avec la CNDH.

## 2. Objet du mécanisme

Le mécanisme CAP-DESC a donc pour vocation de permettre aux citoyens, OSC et Médias d'assurer, tant individuellement que collectivement, le suivi citoyen des obligations de moyen et de résultat en lien avec les DESC qui incombent au gouvernement, en se fondant notamment sur des indicateurs structurels, processuels et de résultats<sup>2</sup>. Ce mécanisme facilitera le CCAP autour d'au moins trois grands volets :

- (a) **Politiques publiques** : contrôle citoyen de la conformité du contenu, du processus d'adoption et de la mise en œuvre des politiques publiques nationales et locales en lien avec les DESC aux principes et normes qui sous-tendent ces différents droits ;
- (b) **Ressources** : contrôle citoyen de l'allocation, la mobilisation et l'utilisation des ressources dans le cadre l'action gouvernementale nationale et locale pour la réalisation progressive des DESC, y compris le suivi citoyen du cycle budgétaire ; et
- (c) **Services socio-économiques de base** : contrôle citoyen de la conformité des services sociaux de base aux exigences principielles et normatives qui sous-tendent les DESC, en accordant une attention particulière aux problématiques

<sup>2</sup> Indicateurs des droits de l'homme : Guide pour mesurer et mettre en œuvre (HCDH, 2012).

<sup>3</sup> « Ainsi, un État partie dans lequel, par exemple, nombreuses sont les personnes qui manquent de l'essentiel, qu'il s'agisse de nourriture, de soins de santé primaires, de

d'accessibilité et de qualité de ces services au profit des groupes les plus vulnérables.

Les volets (a) et (b) ci-dessus s'inscrivent dans la logique des obligations de moyen ou de comportement, fondées principalement sur le principe de réalisation progressive conformément à l'article 2 (1) du Pacte international relatif aux DESC (1966). Tout en restant lié aux deux premiers points, dans une optique d'amélioration progressive des services sociaux de base, le volet (c) ci-haut se fonde sur les obligations de résultat découlant notamment du principe du minimum essentiel, c'est-à-dire « l'obligation fondamentale minimum d'assurer, au moins, la satisfaction de l'essentiel de chacun des droits »<sup>3</sup>. En outre, le caractère participatif du contrôle citoyen sera une considération prioritaire pour ce volet (c), dans la mesure où l'amélioration des services sociaux et le renforcement de la redevabilité des pouvoirs publics qui en ont la charge requiert la prise en compte des expériences des citoyens ordinaires qui en ont droit, particulièrement les groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes et les PDI.

## 3. Finalités du mécanisme

Le mécanisme CAP-DESC est ancré dans la logique des Droits humains, selon laquelle, « Tout détenteur de droits humains a droit à des prérogatives, dont la jouissance ou l'exercice requiert que le débiteur d'obligations agisse ou s'abstienne d'agir en vue de

logement ou d'enseignement, est un État qui, à première vue, néglige les obligations qui lui incombent en vertu du Pacte. Le Pacte serait largement dépourvu de sa raison d'être si de sa lecture ne ressortait pas cette obligation fondamentale minimum. » voir [Comité DESC](#).



s'acquitter de ses obligations ». En ce sens, le mécanisme CAP-DESC a quatre (4) finalités principales :

- Permettre aux détenteurs des DESC, agissant tant que citoyens et/ou acteurs de la société civile et des médias, de veiller efficacement à la conformité de l'action des débiteurs d'obligations (aux niveaux local et national) aux principes juridiques et politiques qui sous-tendent leurs obligations ;
- Appuyer l'effectivité et l'appropriation locales du mandat de protection, promotion et défense des droits humains que porte la CNDH, à travers une implication active (dans l'ensemble des régions du pays) des acteurs de la société civile et des médias dans les processus de collecte,

traitement et analyse des données sur l'action publique relative à la réalisation des DESC ;

- Favoriser l'amélioration de la disponibilité, l'accessibilité (physique, économique, informationnelle) et la qualité des services nationaux, déconcentrés et décentralisés ayant pour vocation de faciliter la jouissance des DESC, en fournissant régulièrement des données relatives à leur appréciation par les usagers ; et
- Faciliter le rapportage alternatif dans le cadre des examens périodiques du Burkina Faso dans le cadre des mécanismes de traités aux niveaux régional et international, en renforçant la disponibilité et l'accessibilité des données relatives à l'état de mise en œuvre des DESC dans l'ensemble des 13 régions du pays.

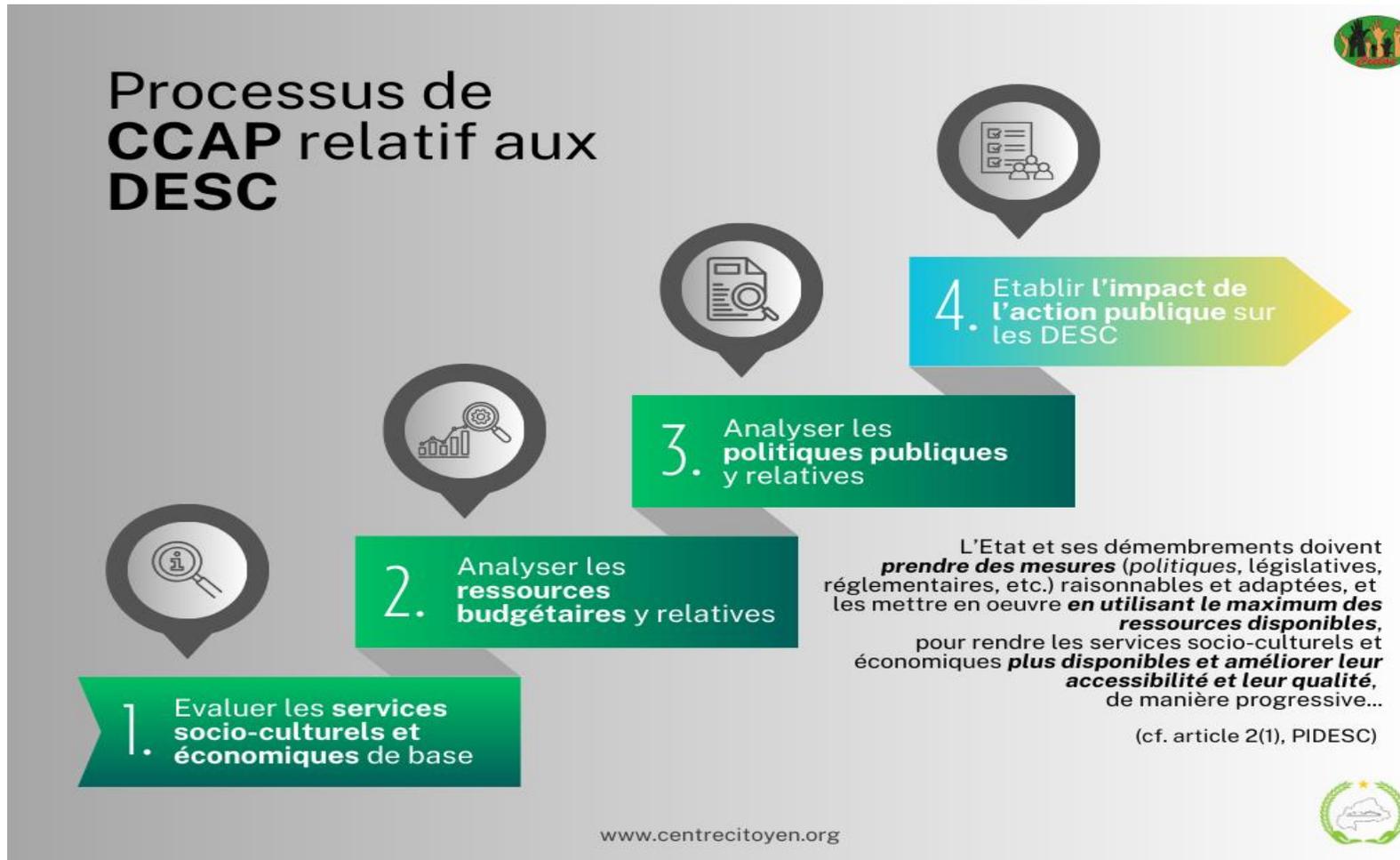
#### 4. Méthodologie du mécanisme

Afin d'atteindre l'objectif principal du mécanisme CAP-DESC, qui est de permettre aux détenteurs aux citoyens, aux acteurs de la société civile et aux acteurs des médias de veiller efficacement à la conformité de l'action des débiteurs d'obligations (aux niveaux local et national) aux principes juridiques et politiques qui sous-tendent leurs obligations, il est essentiel que les actions et interactions des différents acteurs soient basées sur une méthodologie flexible et adaptée. Ainsi, nous avons opté pour une méthodologie classique consistant en la centralisation, le traitement et des analyses et reportages périodiques des données

collectées à travers la *revue documentaire permanente*, ainsi que des *enquêtes périodiques de documentation d'incidents relatifs aux services socioéconomiques de base*, et des *enquêtes de satisfaction des usagers* par les services socioéconomiques de base aux niveaux communal, régional et national. Pour ce faire, le mécanisme s'articule autour des outils électroniques, paramétrés sur le logiciel Kobo Toolbox et connectés sur une centrale des données dont la gestion est assurée par le Cidoc et la CNDH (pour la phase pilote



### a. Processus de CCAP relatif aux DESC





**Tableau synoptique des activités, acteurs et outils dans le processus de CCAP**

Activités	Descriptions	Acteurs	Outils
<p><b>Appréciation</b> des services socio-économiques de base (Niveau communal)</p>	<p>Les populations auront à faire régulièrement une appréciation des services socio-économiques de base qu'elles fréquentent généralement pour jouir ou exercer leurs DESC. A travers un questionnaire d'enquête, elles exprimeront leur satisfaction par rapport à la disponibilité, accessibilité et qualité (DAQ) des services en lien avec les DESC.</p>	<p>Populations (Usagers des services)</p>	<p>Questionnaire d'enquête de satisfaction des Services de base</p>
<p><b>Documentation</b> périodique de la situation des services socio-économiques de base (Niveau communal)</p>	<p>Biennalement (une fois les deux ans), les Points focaux du mécanisme dans les communes réalisent une enquête sur la situation des services socio-économiques de base dans leurs communes respectives. Cette enquête permet de documenter l'éventuel impact de ces services sur la jouissance des DESC, en se fondant sur les critères de disponibilité, accessibilité et qualité des services. Les résultats de cette enquête, combinés avec ceux issus de l'enquête de satisfaction des services socio-économiques de base, sont publiés à travers un rapport sur la situation de ces services dans les communes couvertes, et sont pris en compte dans le rapport biennal sur la situation des DESC au niveau national. Ils sont également présentés en session de plaidoyer et redevabilité avec les autorités déconcentrées et décentralisées.</p>	<p>Points focaux communaux</p>	<p>Questionnaire de documentation d'incidents relatifs aux Services de base</p>
<p><b>Panel-dialogues</b> de redevabilité, interpellation et plaidoyer sur la situation des services socio-économiques de base (Niveau communal)</p>	<p>Biennalement (une fois les deux ans), les résultats de la documentation périodique de la situation des services socio-économiques de base, combinés à ceux de l'appréciation régulière de ces services par les populations, font l'objet d'analyse dans un rapport qui est soumis aux autorités communales, et aux ministères respectivement en charge des droits humains et de la décentralisation. Il est également rendu public et fait l'objet d'échanges dans le cadre d'un Panel-dialogues de redevabilité, d'interpellation et de plaidoyer, qui est couverte par une radio locale par commune pour en faciliter une large diffusion. Cette activité pourrait être organisée conjointement avec les communes dans le cadre de leurs journées de redevabilité instituées par la loi ; elle peut également avoir lieu dans le cadre des activités des Cadres de concertation communaux (CCCo), dans une optique de renforcement des instances de décentralisation.</p>	<p>Populations, Points focaux communaux, Réseau CAP-DESC + Institutions publiques locales</p>	<p>Couverture radiophonique de la session publique</p>



<p><b>Revue et analyse</b> des mesures relatives aux DESC, et rapportage trimestriel (Niveau régional)</p>	<p>Trimestriellement, le Réseau CAP-DESC réalise pour chaque région, une évaluation des mesures politiques, règlementaires et budgétaires prises en vue de la réalisation des DESC, en s'appuyant sur des indicateurs découlant l'article 2 du PIDESC relatif à l'obligation étatique de prendre des mesures progressives et adaptées, en utilisant le maximum de ressources disponibles. Cette analyse a un triple objectif : permettre le suivi de l'impact de la décentralisation et la déconcentration sur la jouissance des DESC ; fournir des données en préparation des reportages semestriel et biennal ; et servir de fondement de plaidoyer, interpellation et/ou alerte auprès des autorités pertinentes notamment par rapport à des éventuelles mesures régressives (Rapport flash). Pour ce faire, une session d'examen et validation des différents rapports régionaux est organisée.</p>	<p>Réseau CAP-DESC (OSC-Médias)</p>	<p><a href="#">Formulaire de collecte et analyse des mesures relatives aux DESC au niveau local</a></p>
<p><b>Rapportage semestriel</b> sur la situation des DESC dans les régions (Niveau régional)</p>	<p>Semestriellement, un rapport est élaboré par le Réseau CAP-DESC sur la situation des DESC dans chacune des régions. Se fondant principalement sur les résultats des revues et analyses trimestrielles (et dans une certaine mesure sur l'appréciation des services socio-économiques de base par les populations), ce rapport a pour objectif principal d'évaluer l'impact du processus de décentralisation sur la réalisation progressive des DESC, partant du principe selon lequel la décentralisation a pour finalité ultime de faciliter la fourniture des services de qualité aux populations. Les rapports semestriels sont soumis principalement au Ministère en charge de la décentralisation et rendus publics sur les sites web du Cidoc et de la CNDH.</p>	<p>Réseau CAP-DESC (OSC-Médias) et CNDH</p>	<p>Canevas de rapportage + Sites web du Cidoc et de la CNDH</p>



<p><b>Rapportage biennal</b> sur la situation des DESC au Burkina Faso (Niveau national)</p>	<p>Biennalement (une fois les deux ans), est produit un rapport sur la situation des DESC au niveau national. Se fondant sur les résultats de l'ensemble d'activités susmentionnées, et sur les résultats d'une revue et analyse des mesures au niveau national, ce rapport fait une évaluation globale de l'action publique sur la jouissance des DESC et l'exercice des droits qui leur sont connexes tels que les droits de participation à la gestion des affaires publiques. Plus spécifiquement, il s'agit d'évaluer la conformité des mesures politiques, législatives et réglementaires aux normes et principes découlant des instruments des droits humains, tels que le PIDESC et le CADHP. Aussi, il est fait une analyse des mesures budgétaires, pour établir leur conformité à l'obligation d'utiliser le maximum des ressources disponibles, mais aussi dans quelle mesure elles permettent de matérialiser les mesures politiques, législatives et réglementaires, tout en tant compte des réalités contextuelles, y compris celles relatives à la situation des groupes les plus vulnérables. Enfin, ces mesures devraient avoir pour impact l'amélioration de la disponibilité, l'accessibilité et la qualité de services socio-économiques de base, dans l'optique de la marche progressive vers la pleine jouissance des DESC par les populations.</p>	<p>Réseau CAP-DESC (OSC-Médias) et CNDH</p>	<p>Canevas de rapportage + Sites web du Cidoc et de la CNDH</p>
<p><b>Table ronde</b> biennale d'interpellation et de plaidoyer sur la situation des DESC (Niveau national)</p>	<p>En plus d'être soumis aux institutions étatiques, principalement les ministères respectivement en charge des droits humains et de la décentralisation, ce rapport fait l'objet de publication et d'échanges à travers une table ronde télévisée, impliquant les acteurs du Réseau CAP-DESC, la CNDH ainsi que les institutions étatiques. Cette instance tenue biennalement (une fois les deux ans) devrait permettre non seulement aux institutions de réagir sur le rapport et expliciter la situation des DESC qu'il établit, mais aussi au Réseau CAP-DESC (OSC-Médias) d'interpeller les institutions et plaider pour l'amélioration de la situation, le cas échéant.</p>	<p>Réseau CAP-DESC (OSC-Médias) et CNDH + Institutions étatiques nationales</p>	<p>Emission à la Télévision</p>

### a. Schéma du mécanisme CAP-DESC

Bien que les différents acteurs ci-dessus aient chacun des activités spécifiques dans lesquelles il est impliqué, ils ont vocation à interagir en permanence ou périodiquement dans l'optique de la synergie d'actions et une approche participative, en vue de garantir l'efficacité du processus de CCAP relatif aux DESC. En ce sens, les interactions principales au sein du mécanisme CAP-DESC, et entre acteurs actifs dans le

processus de CCAP s'articuleront essentiellement autour de la **collecte, vérification, triangulation, gestion, traitement, analyse et rapportage des données** relatives à toute action publique ou omission affectant les DESC directement ou indirectement. C'est seulement après que les résultats de ce processus itératif aient été validés par le Cidoc et la CNDH, qui assurent la coordination du processus CCAP, qu'il peut y avoir



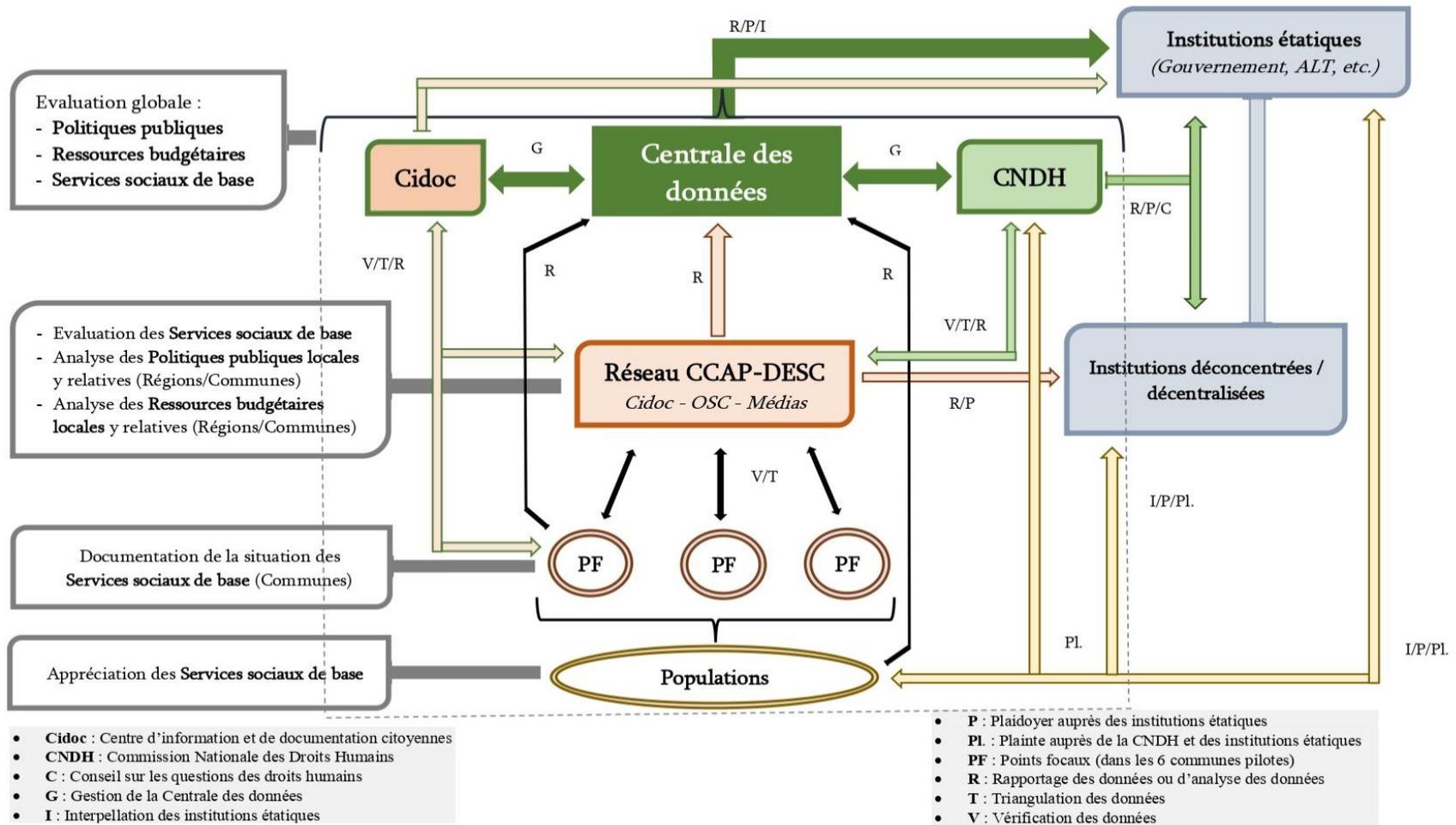
interaction avec les acteurs externes au mécanisme, principalement les institutions étatiques nationales et locales, autour de trois axes principaux : **le rapportage des résultats du CCAP, l'interpellation des institutions, et le plaidoyer auprès de ces institutions.** Cependant, cette exigence de vérification n'empiète en rien les interactions classiques



entre citoyens et institutions étatiques par rapport aux droits humains, notamment celles couvertes par les procédures de saisine de la CNDH. D'ailleurs, les citoyens sont vivement encouragés de faire bon usage du numéro vert (**80 00 12 94**) de la CNDH pour revendiquer la protection de leurs DESC, s'ils l'estiment pertinent



## Mécanisme 'CAP-DESC' (Phase pilote)





## 5. Principes directeurs du mécanisme

Le contrôle citoyen de l'action publique ou suivi citoyen des actes ou omissions des autorités publiques, a pour principale finalité de favoriser l'ancrage des pratiques et processus de la gestion des affaires publiques dans les principes et normes des droits humains. De ce fait, il n'est pas pour l'acteur assurant le CCAP relatif aux DESC de se mettre systématiquement en opposition aux institutions et autorités étatiques, mais plutôt les accompagner citoyennement dans la mise en œuvre de leur mission en lien avec les DESC, en notant les progrès qu'elles réalisent, mais surtout en leur notifiant les stagnations et régressions dans le processus de réalisation des DESC (à travers des actions telles que l'interpellation, le plaidoyer, etc.). Pour ce faire, les acteurs impliqués dans le processus de CCAP facilité le mécanisme CAP-DESC doivent se conformer aux principes directeurs suivants<sup>4</sup> :

- **Ne pas nuire**

En toutes circonstances et à tout moment, l'acteur qui assure le CCAP doit s'assurer de ne pas mettre en danger sa vie, sa sécurité physique et psychologique, sa liberté et son bien-être, etc. mais aussi ceux de toute personne avec qui il entre en contact ou auprès de qui il entend collecter des informations. Il doit rester toujours conscient des risques potentiels de préjudice et faire preuve de discernement, de prudence et de sensibilité dans toutes leurs interactions. Ainsi, le citoyen ou l'acteur d'OSC ou des médias a la responsabilité de trouver un équilibre entre la nécessité de recueillir des informations et le risque potentiel de préjudice pour lui-même et pour les personnes qui pourraient être en mesure de

fournir de telles informations. En toute hypothèse, la prévention des préjudices est primordiale. Au minimum, l'action ou l'inaction de l'acteur qui assure le CCAP a travers le mécanisme CAP-DESC ne doit pas compromettre sa propre sécurité et celle de toute personne qu'il implique directement ou indirectement à n'importe quel stade du processus de CCAP qu'il assure.

- **Respecter des autorités**

L'objectif ultime du CCAP étant de favoriser l'amélioration de la gouvernance, le citoyen ou l'acteur de la société civile et des médias qui assure le CCAP relatif aux DESC à travers ce mécanisme doit respecter le bon fonctionnement des institutions de l'État, tout au long du processus de suivi citoyen. Il est donc essentiel qu'il établisse et maintienne une relation respectueuse avec les autorités et les institutions, qui constituent par ailleurs une source importante d'informations dont l'on a besoin pour évaluer l'impact de l'action publique sur la réalisation des DESC.

- **Maintenir la crédibilité**

La crédibilité du citoyen ou acteur de la société civile et des médias assurant le CCAP est essentielle à la réussite du processus suivi. Si les interlocuteurs n'ont pas confiance en lui, ils ne seront pas disposés à coopérer et à fournir des informations fiables. Le premier contact avec les sources d'information est crucial et peut donner le ton de l'interaction future. La crédibilité joue également un rôle important dans

---

<sup>4</sup> Ces principes s'inspirent des principes de base en matière de CCAP relatif aux droits humains, mais aussi le monitoring d'incidents constitutifs de violation, édictés et utilisés

par des organismes internationaux des droits humains, tels que Haut-Commissariat des Nations unies pour les Droits de l'Homme (HCDH).



les relations avec les homologues, tels que les acteurs ou structures de la société civile et des médias non-impliqués dans ce processus. Le citoyen ou acteur de la société civile et des médias assurant le CCAP relatif aux DESC doit préparer soigneusement chaque interaction avec ses interlocuteurs, faire preuve de professionnalisme dans le suivi de leurs engagements et surtout éviter de faire des promesses qu'ils ne peuvent pas tenir.

- **Intégrer la dimension de genre**

Le citoyen ou acteur de la société civile et des médias assurant le CCAP à travers ce mécanisme, doit intégrer une perspective de genre dans la surveillance du processus de la réalisation progressive des DESC. Cela implique d'utiliser l'analyse de genre à chaque étape du contrôle citoyen de l'action publique afin d'identifier les aspects sexospécifiques à la fois dans les mesures prises par les autorités ou institutions publiques, et par rapport à la situation des DESC que ces mesures produisent sur le terrain. L'analyse de genre examine les différences entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, et la manière dont ces différences affectent la structure, les institutions et les valeurs de la société. En termes d'approche d'intégration du genre dans le suivi citoyen des DESC : recueillir des données ventilées par sexe et par âge ; poser des questions lors des entretiens sur la manière dont des situations particulières peuvent affecter différemment les femmes, les hommes, les filles et les garçons ; etc.

- **Obtenir un consentement éclairé**

Lors des entretiens avec des interlocuteurs et sources d'information, le citoyen ou acteur de la société civile et des médias assurant le CCAP à travers ce mécanisme doit obtenir un consentement éclairé des

personnes interrogées afin d'utiliser et/ou de partager les informations fournies. Cela implique d'expliquer principalement l'utilisation prévue des informations, la manière dont elles seront protégées mais aussi et surtout le principe d'anonymat notamment en conformité avec les exigences en matière de respect de la vie privée.

- **Garantir l'exactitude et la précision**

L'un des principaux objectifs du CCAP facilité par le présent mécanisme est de fournir des informations et des analyses solides et précises. L'analyse produite par le suivi servira de base à une action immédiate ou future auprès des autorités locales et/ou nationales ou à un plaidoyer de la présence sur le terrain, ou sera utilisée par d'autres organes des Nations unies ou mécanismes de défense des droits humains. Une analyse solide et précise nécessite des informations complètes et bien documentées. En ce sens, des documents écrits sont essentiels pour éviter le manque de précision, les rumeurs et les malentendus. Les outils de collecte et/ou d'analyse doivent refléter des recherches rigoureuses des données, contenir des faits une analyse précise notamment des mesures politiques, législatives, réglementaires et budgétaires, et formuler des recommandations utiles le cas échéant.

- **Standard de preuve**

*Lorsque le CCAP relatif aux DESC requiert la documentation des incidents relatifs aux DESC, le citoyen ou acteur de la société civile et des médias assurant le CCAP doit collecter des informations auprès d'au moins deux sources primaires crédibles et indépendantes, en plus d'une sources secondaires ou assermentées, pour que lesdits incidents soient considérés dans le rapport sur la situation des DESC dans la région ou au Burkina Faso, ou rapportés aux autorités ou institutions étatiques dans le cadre d'une*



*alerte, plaidoyer, interpellation ou plainte (conformément au **Standard de preuve** du Cidoc en la matière).* Cependant, des tels incidents doivent être signalées à travers les outils de CCAP du mécanisme CAP-DESC, et notifier si le standard de preuve n'est pas respecté. L'objectif de ce signalement est de permettre au maximum des membres du Réseau CAP-DESC de documenter davantage ces incidents, lorsqu'il l'estime pertinent. En toute hypothèse, il est essentiel d'éviter des allusions vagues et des descriptions génériques. Toutes les conclusions doivent être fondées sur des informations détaillées

- **Maintenir l'objectivité**

Le citoyen ou acteur de la société civile et des médias assurant le CCAP à travers ce mécanisme doit conserver une attitude et une apparence objectives à tout moment. Lors de la collecte et de l'évaluation des informations, lors des interactions avec leurs interlocuteurs et à tous les stades de la surveillance des DESC, il doit examiner objectivement les mesures et leur impact sur la réalisation des DESC, en étant conscient des biais et de ses préjugés personnels et en veillant à ce que ceux-ci n'affectent pas leur travail de CCAP relatif aux DESC.

- **Garantir l'autoidentification**

Lorsque le CCAP relatif aux DESC requiert la documentation des incidents relatifs aux DESC, le citoyen ou acteur de la société civile et des médias assurant le CCAP, doit s'assurer de l'autoidentification des interlocuteurs, sources d'information, présumées victimes ou présumées auteurs. En effet, les personnes devraient avoir la possibilité de révéler ou de dissimuler les informations concernant leurs caractéristiques personnelles, notamment en conformité avec les principes relatifs à la protection de la vie privée. Les données relatives aux caractéristiques personnelles doivent être fournies par les personnes auxquelles les données font référence ; elles doivent être libres de les fournir ou de ne pas les divulguer.

- **Transparence**

Le citoyen ou acteur de la société civile et des médias assurant le CCAP relatif aux DESC, doit fournir des informations claires sur le processus de CCAP, y compris sur le plan de recherche et la méthodologie de collecte et analyse des données. En ce sens, il doit tenir compte du cadre législatif et réglementaire relatif à la classification de l'information publique, et s'assurer que formulaire ou questionnaire qu'il utilisé aux fins du CCAP relatif aux DESC doivent être diffusés le plus rapidement possible après la collecte et analyse des données.